

## Préambule

Cette fiche référentielle s'applique indifféremment à toute personne qui souhaite acquérir cette qualification.

### A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la fonction « Comité de Course Voile Régional Radio-Commandée (VRC) FFVoile »

Le titulaire de la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile » exerce une activité en accord avec le code de l'arbitre. Il exerce son activité dans le cadre des compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile. Il est associé à la préparation de l'épreuve.

Le comité de course régional VRC FFVoile peut, au sein de sa ligue d'appartenance, être président du comité de course des compétitions de Voile Radio-Commandée de grade 5.

### B – Référentiel de compétences liées aux activités de la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile » sont les suivantes :

- Il met en place des parcours pour les inscrits à la compétition
- Il surveille, anticipe, observe l'évolution de l'environnement naturel et des voiliers

Pour assurer sa mission, le titulaire de la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile » :

- connaît les Règles de Course à la Voile (RCV), en particulier le chapitre 3 « direction d'une course » et l'annexe E « Règles de Course pour la Voile Radiocommandée »
- mobilise les connaissances spécifiques à la météorologie pour anticiper l'évolution du plan d'eau et du vent afin d'organiser efficacement la compétition,
- utilise une embarcation à moteur pour la mise en place du parcours et la surveillance de la flotte (bateaux enchevêtrés)
- organise la pratique des concurrents dans le cadre de la compétition
- édite le classement.

### C - Situation fonctionnelle du titulaire de la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile »

Le titulaire de la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile » exerce son activité en accord avec le code de l'arbitre auprès des structures affiliées à la FFVoile.

### D – Conditions d'accès à la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile »

Les conditions d'accès à la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile » sont :

- être titulaire d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant »,
- être âgé de 18 ans minimum,
- sur demande du président de la structure affiliée ou de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), avoir satisfait au test VRC dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage.
- s'assurer que les éléments relatifs au contrôle d'honorabilité ont été correctement renseignés.

### E – Préconisations en matière de formation à la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile »

Le président du club, ou de la CRA ou l'exploitant de la structure est responsable de l'évaluation des compétences et de l'expérience de la personne à qui il souhaite attribuer cette fonction.

La connaissance de l'activité, l'expérience, la maîtrise du support, le sens des responsabilités et le sérieux sont autant de critères non exhaustifs sur lesquels s'appuyer pour justifier le choix.

Afin d'accompagner le licencié dans sa prise de fonction, le président ou à l'exploitant proposera éventuellement une formation en interne à la VRC.

### F – Délivrance de la fonction « Comité de Course VRC FFVoile »

L'identification et le référencement fédéral des licenciés qui exercent cette fonction sont effectués par le président du club ou l'exploitant de la structure dans l'Espace club/ rubrique "votre structure" puis "composition de votre structure" (cf. modèle page suivante).

### G – Durée de validité de la fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile »

La fonction « Comité de Course Régional VRC FFVoile » a une durée de validité annuelle (du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre ».

La fonction 'Comité de Course Régional VRC FFVoile » disparaît dès lors que le titulaire obtient une qualification d'arbitre « comité de course FFVoile ».

DATE	Version	Modifications	Validation
27/01/2020	V1.0	Mise au format du nouveau RDD	CA
29/05/2021	V1.1	Modification délivrance et durée de validité	BE
26/06/2021	V2.0	Modification délivrance et durée de validité	CA
21/06/2022	V3.0	Modification certificat médical	CA
6/3/26	V3.1	Mises à jour diverse	CA

